

SG1 Amélioration du standard

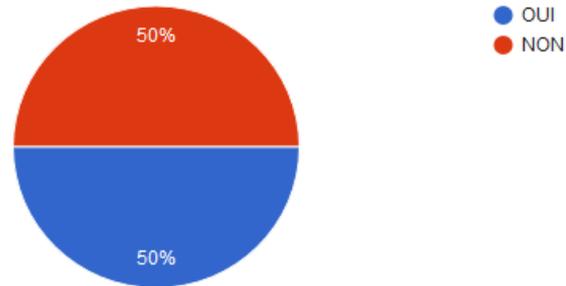
# Réponse au questionnaire SG1

- Participants
  - 8 réponses
  - Envoyé à 6 + 1 + 4
  - Anonyme
- Contenu
  - 2 parties
    - Positionnement vis-à-vis du standard
    - Propositions d'évolutions du standard

# Résultats 1/10 : connaissance Standard

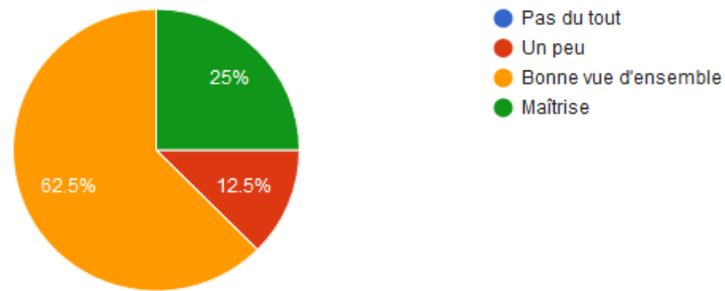
Avez-vous participé à l'élaboration du standard 1ère version (août 2015)

8 responses



Le connaissez-vous ?

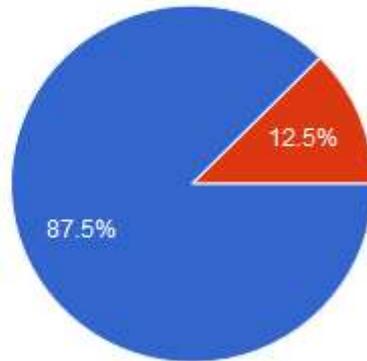
8 responses



# Résultats 2/10 : connaissance Standard

Pratiquez-vous un(des) produit(s) Ocsol ?

8 responses



● Oui  
● Non

Si oui, lesquels ? Correspondent-ils au standard Août 2015 (selon votre perception de la conformité) ?

8 responses

CLC et le standard

erreur de conception du formulaire !

Voir entre autre, en région !

OCS 56, OCS Midi-Pyrénées : respect partiel du standard

Nous produisons différents types de produits d'occupation du sol: Des projets en OCSol unidimensionnelles type CORINE Land Cover ou des projets issus de cette méthodologie mais plus précis pour des Régions, Départements, Pnr, SCoT,... Cette approche offre le mérite de pouvoir comparer les territoires de l'échelle locale à l'échelle nationale, mais ces produits sont non compatibles avec l'OCS-GE.

Nous produisons depuis 2 ans des bases OCS-GE : 3 départements de Midi-Pyrénées, OCS-GE détaillée du Morbihan, la MàJ OCS-GE du SCoT Vallée du Loir ou depuis peu l'OCS-2D NPdC. Ces projets s'inspirent fortement du standard national mais prennent aussi certaines libertés pour caler à leurs problématiques locales.

Midi-Pyrénées, Pays de La Loire, Ardèche, Communauté d'Agglomération de Niort : Socle OCSGE, 2D( couverture et usage), un seul poste non conforme à ce jour avec le standard: US235

MOS Haute-Normandie - et élaboration en cours du MOS "Basse-Normandie"

non production locale en 1 seul dimension

# Résultats 3/10 : le besoin de Standard

Pour vous, quelles sont les bonnes raisons d'établir un standard ?

8 réponses

Il identifie :

- 1 - les espaces perméables et les espaces imperméables
- 2 - les milieux ouverts et fermés
- 3- il permet dans une 3ème dimension d'avoir la morphologie
- a) nous avons un relief montagneux et des restanques qui ont une fonction environnementale importante
- b) nous avons peu d'espace et l'obligation de densifier
- 4 - il est conforme INSPIRE
- 5- et le plus important, il offre plus de liberté à l'usage.

- 1) Permettre aux organisations d'échelon national ou européen de construire des études, analyses, comparaison sur l'ensemble du territoire français
- 2) Assurer les échelons inférieurs qu'ils pourront répondre à leur obligations réglementaires via le respect de ce standard
- 3) Construire un langage commun entre acteurs variés sur le sujet de l'occupation du sol

Avoir des indicateurs partagés, convergents, et robustes !

L'étude du besoin en occupation du sol réalisée par IGN Conseil (plus de 40 organismes audités) préalablement à la production de la première OCS GE socle par l'IGN a montré qu'une attente très forte des territoires était de pouvoir se comparer entre eux. Cette comparaison n'est possible qu'en produisant une donnée qui soit suffisamment homogène d'un territoire à un autre pour ne pas induire de biais dans les comparaisons. Par ailleurs, pour tous les utilisateurs au niveau national et ils sont nombreux (DGALN, SOeS, MAAF, Défense, UICN,...), un juxtaposition d'OCS hétérogènes serait quasi-inexploitable.

Il faut bien clarifier la finalité de ce standard (ce qu'il répond et ce à quoi il ne répond pas). Celui-ci doit être précis, explicatif, testé et validé, à un niveau basique

niveau national, comparaison des territoires, compatibilité RGE, communauté d'utilisateurs

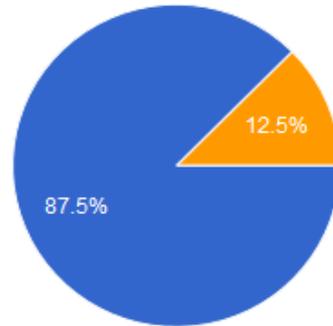
Favoriser les articulations entre indicateurs nationaux, MOS régionaux, et approfondissement de l'occupation des sols à l'échelle intercommunale ; réduire la charge de conception en évitant les redondances régionales de définitions de concepts ou de postes ; réduire les coûts d'exécution en permettant aux prestataires de ne pas systématiquement revoir ses définitions et ses chaînes de production

Harmoniser les pratiques, et mettre en place une approche qualitative

# Résultats 4/10 : conformité et socle du standard

La conformité au standard, pour vous, c'est :

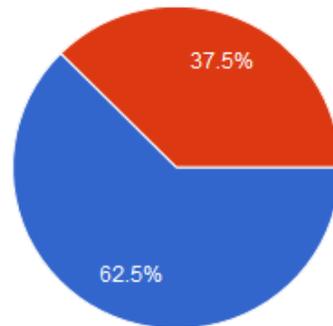
8 responses



- Le respect strict d'un minimum de spécifications et une souplesse sur des spécifications recommandées ou optionnelles ?
- Le respect approximatif d'un maximum de spécifications ?
- Le respect strict de la totalité des spécifications ?

Connaissez-vous les recommandations Inspire qui ont conduit à l'élaboration du standard Août 2015 ?

8 responses



- Oui
- Non

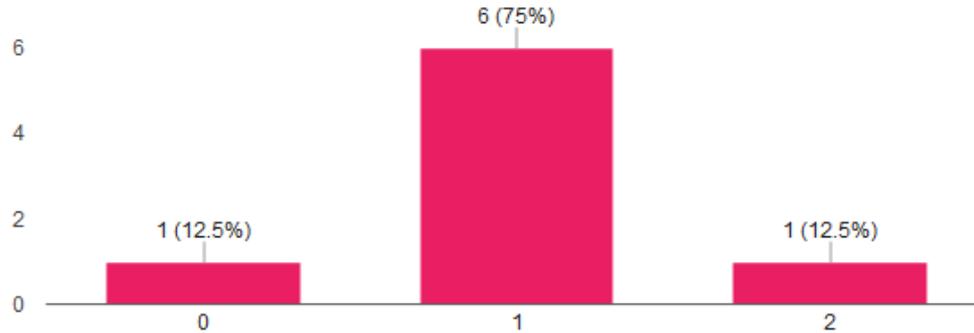
# Résultats 5/10 : améliorations Dimensions

Seriez-vous favorable aux propositions d'amélioration du standard suivantes ?

Réduire le standard actuel en passant de 4D à 3D

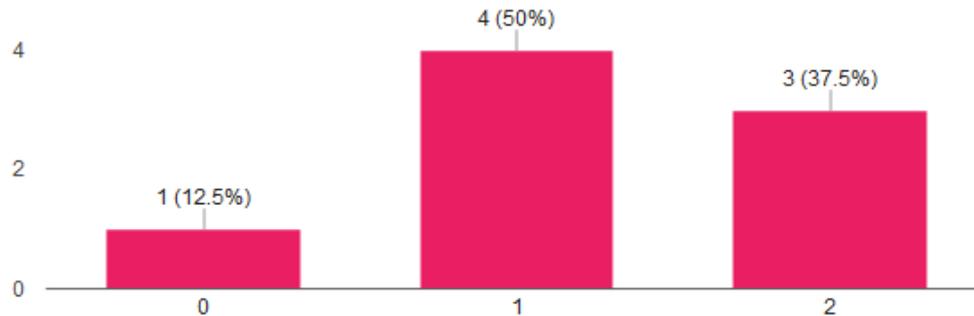
8 responses

Pas du tout favorable  0  1  2 Complètement favorable



Réduire le standard actuel en passant de 4D à 2D

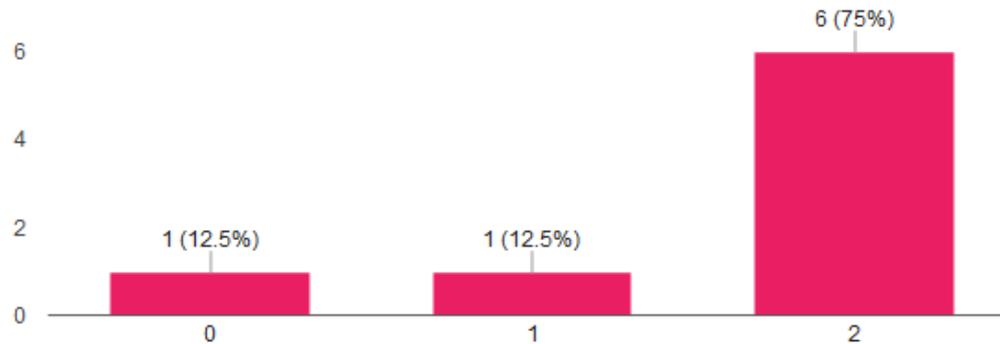
8 responses



# Résultats 6/10 : obligatoire/optionnel

Distinguer dans les spécifications un socle minimum permettant de labelliser "conforme" et une partie optionnelle

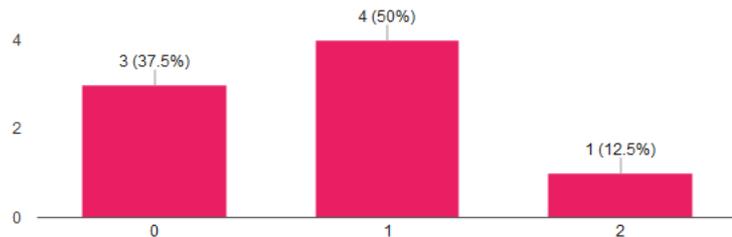
8 responses



# Résultats 7/10 : Nomenclature

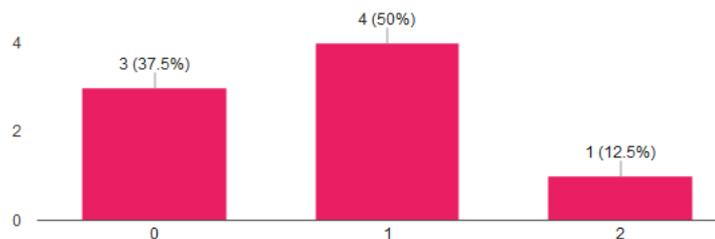
Établir une nomenclature minimum s'arrêtant au niveau de profondeur 3

8 responses



Établir une nomenclature minimum s'arrêtant au niveau de profondeur 4 ou plus

8 responses



Avez-vous des suggestions concernant la nomenclature ?

5 responses

oui, nous y travaillons au niveau du territoire, en regard des besoins liés aux compétences de la Métropole.

A mon avis, selon les clés de choix dans les différents postes, le bon niveau minimum se situerait entre le niveau 3 et 4

La nomenclature emboîtée permet d'avoir un socle commun à l'ensemble des territoires (standard) tout en prenant en compte les besoins et les spécificités propres à chaque territoire. Reste à définir à quel niveau de nomenclature doit s'arrêter le standard et quels niveaux peuvent être proposés en option...

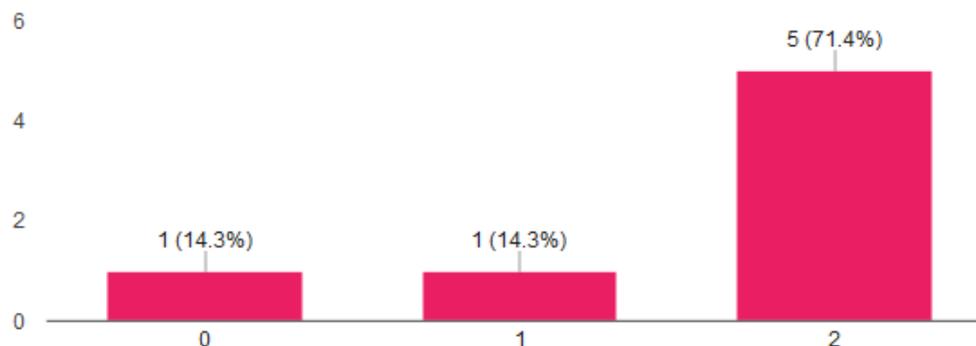
L'expérience de production des premiers territoires nous amène à proposer des précisions dans les définitions des postes et des réajustements pour certains (envoi d'un document explicitant ceci à l'ensemble du groupe par email dans les jours à venir).

Explication de mes réponses : si je suis favorable au principe de préconisation CNIG, je suis sceptique sur l'idée d'une partie "obligatoire". La réglementation actuelle n'est pas suffisamment contraignante pour empêcher les financeurs des MOS arbitrer en fonction de leur besoin.

# Résultats 8/10 : Géométrie

## Fixer un minimum d'exigences sur la géométrie

7 responses



## Avez-vous des suggestions portant sur la géométrie ? (respect de squelette, grain minimum, différencier le cas de la mise à jour...)

3 responses

La question posée est ambiguë me semble t'il. Les études de transpositions d'OCS locale vers l'OCS GE socle menées par IGN Conseil montre qu'un respect strict des UMC est déterminant pour permettre ces transpositions. En comparaison, l'usage d'une nomenclature un peu différente est moins gênante.

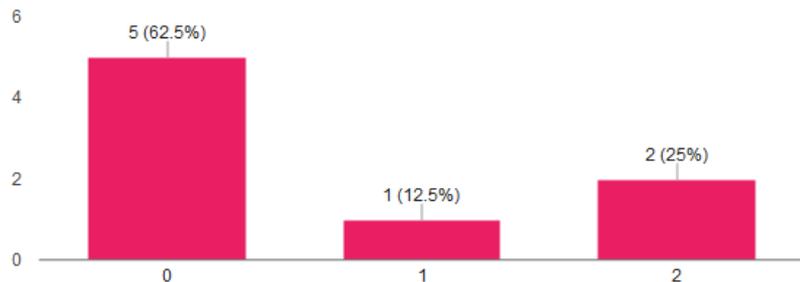
Les spécifications géométriques (unité minimale de collecte, unité minimale de de largeur) ont été réfléchies en fonction des postes de couverture (exemple couverture: zone bâtie : 200m<sup>2</sup>) et d'usage (exemple usage sylviculture : 5000m<sup>2</sup>) en tenant compte du contexte (urbain ou rural; seuil à 500m<sup>2</sup> ou 2500m<sup>2</sup>). Leur respect est primordial pour comparer les territoires et calculer des indicateurs. A ce titre, les spécifications géométriques font parties intégrantes du standard. Elles doivent être respectées en mise à jour (des précisions seront certainement nécessaires dans les préconisations nationales).

Attention à la faisabilité économique de seuils d'UMC trop fins. Ce critère est plus impactant que la nomenclature de mon point de vue. Les critères de production des "zones contruites" font l'objet de nombreux débats, il faut probablement revenir dessus.

# Résultats 9/10 : Opérationnalité

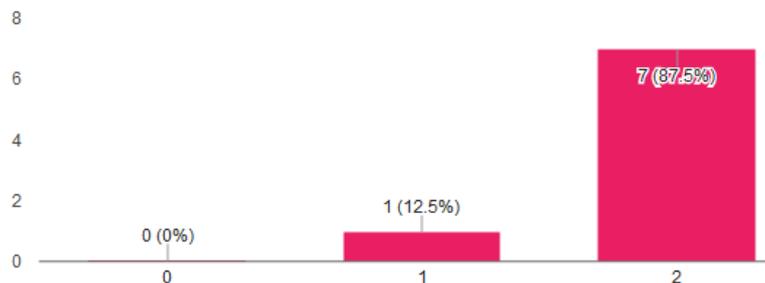
Viser dans le standard un minimum très bas permettant seulement de répondre aux obligations réglementaires nationales et supra

8 réponses



S'efforcer de vérifier l'opérationnalité des nouvelles spécifications du standard avant de le publier

8 réponses



Avez-vous des idées pour la vérifier ?

5 réponses

pas encore...

mais on pourrait prendre quelques spécifications alternatives existantes en 2D sorties récemment (PACA, Hauts-de-France) et les mettre à l'épreuve du nouveau standard

Les limites sont essentiellement fixées par la technique employée pour produire l'OCS, à savoir la PIAO. Une information non-distinguable par photo-identification à une échelle raisonnable est impossible à saisir et ne devrait donc pas être exigée par le standard.

Études de cas sur divers paysages et diverses problématiques

L'expérience de production OCS des différents acteurs territoriaux, des tests (exemples déjà réalisés avec le précédent GT concernant l'ossature, les zones bâties et un test 4D), des expérimentations plus larges (ex: département 65 pour la production du socle OCS GE).

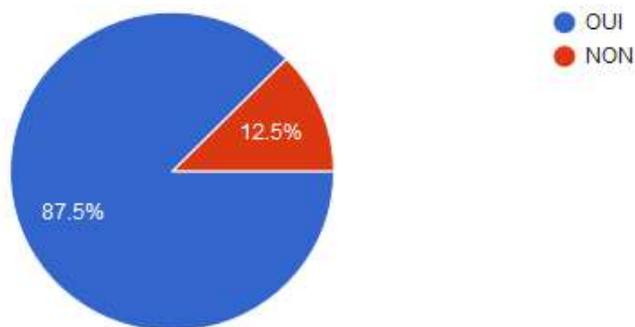
Chaque production permet d'affiner les définitions des postes, et l'approche de saisie selon les spécificités des territoires (montagne, littoral...)

Mission DGALN, éventuellement confiée au CEREMA et/ou IGN et prévoyant l'association de territoires à la démarche. En pratique : test sur plusieurs espace bénéficiant déjà d'un MOS.

# Résultats 10/10 : Elargissement de l'enquête

Pensez-vous qu'il serait utile d'envoyer ce questionnaire dans des réseaux plus larges ?

8 responses



Si oui, lesquels ?

8 responses

les EPCI qui sont absents du groupe de travail, qui oeuvrent sur les territoire et qui sont légitimes sur ces questions

reste du groupe OCSOL CNIG + réseau AITF SIG Topo

tous les échelons infra régionaux

réflexion à approfondir

IDG, FNAU, Fédé des Pnr.

Les acteurs ayant déjà une OCS GE, ou ayant mené une réflexion avancée sur le sujet:

FNAU en particulier

Pas d'idée

# Suite SG1

- Se réunir virtuellement
  - Sous 1 mois
- Décider alors de
  - Comment élargir l'enquête et le faire
  - Se fixer un plan d'action (1 an) respectant les capacités de travail du groupe
- Actions envisageables d'ici prochain GT
  - Réunion virtuelle SG1
  - Enquête élargie
  - Affermissement de pistes d'amélioration